

A QUOI SERT LE GUIDE DES BONNES PRATIQUES ?

Le Guide des Bonnes Pratiques est une aide à destination des responsables des Entreprises Utilisatrices (EU) et des Entreprises Extérieures (EE) intervenant sur des sites de production de matériaux de construction (carrières, installations de premier traitement, centrales à béton, usines de préfabrication, etc.).

Cet outil a pour objet d'apporter une information en matière de gestion des risques liés aux activités des Entreprises Extérieures, d'informer sur les outils à leur disposition et de susciter une meilleure prise de conscience afin d'améliorer le niveau de Santé et de Sécurité au Travail.

Ce document est avant tout un "facilitateur" pour agir dans les entreprises. Il ne constitue en aucun cas un référent réglementaire.

ENTREPRISES EXTÉRIEURES prévention des risques et responsabilités

Comment travailler ensemble ?

Une aide "simple" pour prévenir les risques d'atteinte à la santé liés à l'interférence entre les activités, les installations et les matériels.

L'efficacité d'une "bonne coordination en entreprises" repose sur quatre principes :

- Informations mutuelles entre entreprises,
- Définition en concertation des mesures de prévention à mettre en œuvre,
- Coordination des entreprises extérieures durant les travaux,
- Implication dans l'exécution des dispositions retenues.

Les principaux objectifs

1 / REPÉRER et SÉCURISER les situations à risques

- Repérage du secteur d'intervention, des zones dangereuses, des voies de circulation et des locaux sociaux,
- Vérification de la cohérence des modes opératoires et des mesures de prévention définis au niveau contractuel,
- Information mutuelle en vue de préparer le plan de prévention,
- Repérage des situations de travail en interférences,
- Liste des principaux dangers.

2 / COOPÉRER entre entreprises

pour prévenir les risques en cas d'INTERFÉRENCE

- Identification des mesures de coordination complémentaires,
- Analyses en commun des risques pouvant résulter de l'interférence entre les activités, les installations et le matériel,
- Identification des dangers propres aux activités.

> 6 ÉTAPES INDISPENSABLES POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS

Vous trouverez pour chacune de ces étapes la liste :

Des documents réglementaires
obligatoires à remplir

Des informations indispensables
à recueillir

Les 6 étapes indispensables...



1 Décrire les opérations à réaliser

Définir les tâches à effectuer, leur déroulement dans le temps, en précisant leur attribution (qui fait quoi), l'organisation du commandement, les coordinations à assurer entre les services de l'EU et des EE.

Documents réglementaires	Informations indispensables
Procédures de travail et fiche de poste	Nature des travaux, localisation, période de réalisation, durée prévisible
Dossier d'exécution des travaux à réaliser	Nom et qualification des personnes chargées des travaux
Dossier de prescription des activités concernées	Nom et références des entreprises sous-traitantes

2 Mettre en place une visite préalable à l'exécution des travaux

Information réciproque des intervenants de l'EU et des EE sur les risques et les mesures de prévention à mettre en œuvre.

Documents réglementaires	Informations indispensables
Plan de masse de l'EU mentionnant le point d'accueil, les accès, les voies et sens de circulation, les aires de stationnement, les aires de chargement et de déchargement, les zones interdites, etc.	Secteur d'intervention des entreprises extérieures
Plan de situation mentionnant la localisation du chantier, les locaux sociaux, le périmètre autorisé, les issues de secours, etc.	Zones de secteur présentant des dangers
Consignes générales de sécurité, règlement de santé en vigueur sur le site, instructions et documents touchant les activités de l'entreprise intervenante	Voies d'accès du personnel
	Consignes, les mesures de prévention et les informations applicables à l'opération

3 Faire l'analyse des risques inhérents à l'interférence entre les activités

Évaluer les risques liés aux métiers et aux activités de l'EU et des EE pouvant résulter de la co-activité.

Documents réglementaires	Informations indispensables
Document Unique ou Document Santé Sécurité des EU et EE	Phases d'activité externalisée à risque
Liste des activités simultanées ou successives	Évaluation des risques d'atteinte à la Santé
Modalités d'utilisation en commun des installations, matériels et circulations verticales et horizontales	Etc.

4 Définir des mesures de prévention

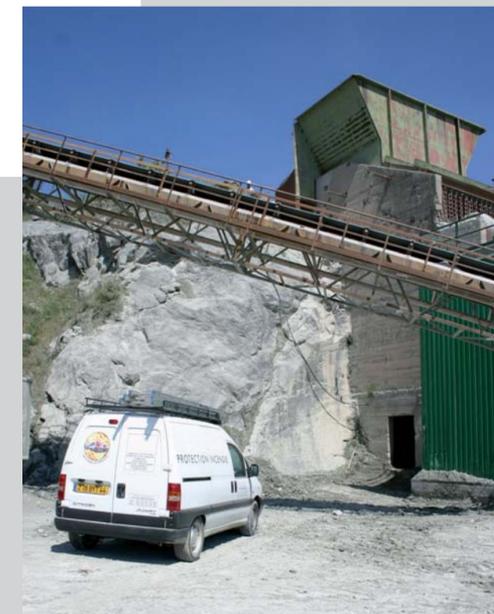
Élaborer ensemble les mesures permettant d'éviter ou de minimiser les risques d'atteinte à l'intégrité physique et à la santé liés aux situations d'exposition.

Documents réglementaires	Informations indispensables
Plan de prévention définissant les mesures qui seront mises en œuvre par chaque entreprise en vue de prévenir les risques, à savoir : - Définition des phases d'activité dangereuses et des mesures de prévention spécifiques - Adaptation des matériels et installations à la nature des opérations - Instructions à donner aux salariés - Organisation des secours	Mesures de prévention spécifiques
	Adaptation des matériels et installations à la nature des opérations
	Organisation des phases travaux dans l'espace et dans le temps (implantation, planning, etc)
	Définition des compétences à requérir au niveau du personnel d'exécution

5 Informer les salariés des entreprises extérieures

Informier et transmettre les consignes aux salariés de l'EU et des EE.

Documents réglementaires	Informations indispensables
Supports de communication (livret d'accueil, note d'information, plan de repérage, etc.)	Nature des tâches à réaliser
	Matériel et matériaux utilisés
	Planning d'exécution
	Impact sur la santé des dangers spécifiques au site de travail
	Repérage des situations d'interférence entre les activités et des mesures de prévention à mettre en œuvre
	Consignes générales de sécurité (extrait du règlement intérieur, etc.)



6 Coordonner des mesures de prévention

Tout au long des opérations, s'assurer de la mise en place des solutions retenues, détecter et analyser les nouvelles situations à risques et y apporter des solutions.

Documents réglementaires	Informations indispensables
Avenant au plan de prévention définissant les mesures qui seront mises en œuvre par chaque entreprise en vue de prévenir les risques	Dysfonctionnements repérés
Dossier d'exécution des travaux à réaliser	Incidents et accidents enregistrés
Dossier de prescription des activités concernées	Evolution des organisations du travail en fonction des contraintes extérieures

DES FAITS PARLANTS...



> Intervention sur convoyeur à bande

Lors d'un arrêt pour maintenance de l'installation, un mécanicien remplace les paliers d'un tambour sur un convoyeur alors qu'un électricien procède à des vérifications dans l'armoire électrique. En fin de travail, l'électricien doit procéder à des essais en marche et démarre les convoyeurs. Le bras du mécanicien est entraîné dans le tambour.

MESURES DE PRÉVENTION :

- information de chaque entreprise de l'ensemble des travaux en cours
- respect de la procédure de consignation
- coordination des différentes activités par le responsable du site

> Intervention sur trémie de centrale BPE

Un opérateur de centrale à béton a observé un début de colmatage dans une trémie. Profitant d'un arrêt de production, il descend avec une barre à mine dans la trémie pour dégager celle-ci. Un camion de livraison de granulats se présente sur site et benne dans la trémie. L'opérateur meurt enseveli.

MESURES DE PRÉVENTION :

- mise en place d'une procédure d'autorisation de bennage des camions
- signalisation d'intervention sur la trémie
- matérialisation de l'interdiction d'accès



> Incendie sur crible

Un chaudronnier d'une entreprise extérieure intervient pour réparer la goulotte d'alimentation d'un crible. Les particules incandescentes provoquées par l'oxycoupage mettent le feu aux grilles en polyuréthane ainsi qu'au revêtement caoutchouc du crible.

Le chaudronnier ne peut que se retirer et regarder le crible brûler et enflammer le tapis d'alimentation.

MESURES DE PRÉVENTION :

- communiquer le plan de sécurité-incendie
- mettre du matériel de lutte incendie à disposition
- protéger les éléments combustibles
- séparer les alimentations électriques des pompes et du crible



> Accident de tir

Comme tous les jeudis, un exploitant de carrières procède à un tir. Pour la première fois, une nouvelle entreprise extérieure intervient pour réparer un engin immobilisé sur le site exploité. A l'annonce du tir, le mécanicien s'éloigne de sa zone de travail mais reste à découvert pour voir l'explosion. Quelques pierres sont projetées sur le côté du tir dont une atteint le mécanicien à la tête, le blessant mortellement.

MESURES DE PRÉVENTION :

- communication et respect de la procédure de mise à l'abri en cas de tir
- vérification systématique de la sécurité des personnes avant le tir



Des outils pour faciliter vos démarches

Les documents réglementaires :

- > Code du travail
- > Règlement Général des Industries Extractives

et retrouvez les modèles de :

- > Fiche d'accueil
- > Permis de travail
- > Plan de prévention
- > Livret d'accueil
- > Protocole de chargement/déchargement
- > Etc.

sur : aquitaine.unicem.fr

et sur simple demande à :

Prevencom Aquitaine / Midi-Pyrénées
Z.I. de Thibaud - BP 10 442 - 3 rue Jean Grandjean
31104 Toulouse Cedex 1
prv.toulouse@prevencom.fr
tél. : 05 61 14 06 07

BelleVue.com



ENTREPRISES EXTÉRIEURES

prévention des risques et responsabilités

1